

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-23-0736 du 27/03/2023

Arrêté du 15 mars 2023

ARRÊTÉ PORTANT DÉTACHEMENT DANS L'EMPLOI DE CHEF DE SERVICE COMPTABLE DE PREMIÈRE CATÉGORIE
D'UN ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES

Délégation encadrement supérieur et Talents

RÉSUMÉ

Cet arrêté porte détachement dans l'emploi de chef de service comptable de première catégorie d'un administrateur des Finances publiques.

Date d'application : 17/04/2023

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1: ARRÊTÉ PORTANT DÉTACHEMENT DANS L'EMPLOI DE CHEF DE SERVICE COMPTABLE DE 1^{ÈRE}
CATÉGORIE D'UN ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES.....3

**PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT DÉTACHEMENT DANS L'EMPLOI DE CHEF DE SERVICE COMPTABLE
DE 1^{ÈRE} CATÉGORIE D'UN ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES**



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

ARRÊTÉ

portant détachement dans l'emploi de chef de service comptable de 1^{ère} catégorie
d'un administrateur des Finances publiques

**LE MINISTRE DÉLÉGUÉ AUPRÈS DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE, CHARGÉ DES COMPTES PUBLICS**

Vu le Code général de la Fonction publique ;

Vu le décret n° 2006-814 du 7 juillet 2006 modifié relatif aux emplois de chef de service comptable
au ministère de l'économie, des finances et de l'industrie ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs
des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale
des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2010-991 du 26 août 2010 modifié fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux emplois
de chef de service comptable au ministère de l'économie, des finances et de l'industrie ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable
publique ;

Vu l'arrêté du 23 novembre 2022 relatif au classement des postes comptables et d'emplois de chef
de service comptable à la Direction générale des Finances publiques ;

Vu la demande de l'intéressé.

ARRÊTE :

Article premier

M. Dominique AUGIER DE CREMIERS, administrateur des Finances publiques, 4^{ème} échelon, directeur-adjoint
à la Direction départementale des Finances publiques de l'Yonne, est détaché dans l'emploi de chef de service
comptable de 1^{ère} catégorie et affecté en qualité de responsable du service des impôts des particuliers de Melun
(Seine-et-Marne) à compter du 17 avril 2023.

Article 2

L'intéressé dispose d'un délai de 2 mois, dans les conditions fixées aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du code de justice
administratif, à compter du lendemain de la date de notification, pour contester cette décision devant la juridiction
administrative compétente, qui peut être saisie par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par
le site internet www.telerecours.fr

Article 3

Le Directeur général des Finances publiques est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel des Finances Publiques, section Ressources Humaines et Organisation.

FAIT À PARIS, LE 15 MARS 2023

POUR LE MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION,
L'ADMINISTRATRICE DE L'ÉTAT DU 2^{ÈME} GRADE,
DÉLÉGUÉE ENCADREMENT SUPÉRIEUR ET TALENTS

VÉRONIQUE BONCHE-ALQUIER

BOFiP

Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Jérôme Fournel

ISSN 2268-0756